

JEANNICK LE LAGADEC





Jeannick LE LAGADEC

Conseillère Départementale du Val-de-Marne (Santé, enseignement supérieur, recherche et agriculture périurbaine)

A quoi ressemble l'agriculture de votre territoire ? Quelles sont les dynamiques en cours ?

Le Val-de-Marne reste le seul département de la petite couronne où subsiste de manière significative de l'agriculture, avec 4 % du territoire dédié à l'agriculture, soit environ 1 000 ha (équivalent à la surface du bois de Vincennes) sur quinze communes. Depuis 1988, les surfaces agricoles ont reculé de 26% et le nombre d'exploitations a diminué de 72%.

Le Val-de-Marne compte 53 exploitants. Les grandes cultures céréalières s'étendent sur 80% des surfaces, le maraîchage et l'horticulture représentent 20% des terres. Il existe aussi une exploitation arboricole et quelques pépinières souvent publiques. Enfin, on dénombre deux fermes (asinerie et aviculture). L'agriculture subsiste sur le Plateau Briard (600 ha, sud-est), le Haut Val-de-Marne (200 ha, est), la Plaine de Montjean à Rungis, le parc des Lilas à Vitry-sur-Seine et la Plaine des Bordes à Chennevières-sur-Marne (200 ha pour les trois sites).

Malgré notre réputation horticole, les surfaces horticoles et les pépinières ont diminué de plus de 30% depuis 1980, les exploitations subissant la concurrence internationale. Celles qui subsistent se sont positionnées sur des marchés de niche.

Principalement localisée sur le Plateau briard, la filière maraîchère compte des agriculteurs à la situation foncière stable et disposant d'outils de production modernes. Cependant, la filière perd des exploitants. Les 9 exploitations bio sont émergentes et plus petites. Enfin, se développent des fermes et des jardins urbains aux dimensions productives, sociales et éducatives.

Le Département du Val-de-Marne porte un "Plan d'actions pour une agriculture en transition". De quoi s'agit-il ?

Le Plan d'actions a été adopté à l'unanimité en décembre 2018. Il mobilisera plusieurs leviers pour porter une politique agricole dans une logique de transition écologique et sociale.

Par exemple, nous voulons favoriser l'emploi inclusif et solidaire (axe 1). Les départements sont chefs de file des politiques sociales. Nous mobiliserons donc notre savoir-faire en matière d'insertion professionnelle et d'économie sociale et solidaire.

Nous souhaitons aussi préserver les terres agricoles et favoriser l'accès au foncier (axe 3). Le Département dispose de leviers, grâce à sa politique des Espaces naturels sensibles et des outils juridiques appropriés, par exemple le périmètre de protection des espaces naturels et agricoles (PPEAN). Nous souhaitons travailler avec les collectivités pour sanctuariser nos 1000 hectares mais aussi de gagner 500 hectares de plus en 2029 ! Pour réussir, nous appelons à une prise de conscience et un engagement fort de tous les acteurs concernés.

Le plan développe d'autres objectifs : soutenir la consommation collective et individuelle bio et locale, promouvoir l'agriculture bio, développer l'expérimentation agricole, favoriser la création de jardins urbains et enfin poursuivre la dynamique du réseau.

Qu'est-ce qui motive un Conseil Départemental à agir dans ce domaine ?

Ce qui nous motive, c'est en premier lieu l'urgence d'une transition écologique pour préserver la planète qui s'exprime aujourd'hui internationalement et où la jeunesse est en première ligne. Ce sont aussi les besoins exprimés par notre population, les acteurs publics et associatifs, très pressante, dans un contexte urbanisé comme le nôtre...

Manger sain et de manière accessible est une demande sociale forte. Retrouver la saisonnalité des fruits et légumes, cultiver en ville est une aspiration qui monte. Lutter contre l'expansion urbaine est une exigence des agriculteurs, des élus locaux mais aussi des habitants qui veulent un coin de campagne à proximité des villes. Faire un métier qui a du sens est un choix de vie, pour des cadres qui deviennent agriculteurs ou des personnes sans emploi qui cherchent du travail.

Ensuite, notre capacité à agir nous motive. Laurence Tubiana, au lendemain de la COP 21, était venue à Créteil pour la soirée inaugurale des journées scientifiques de l'environnement. Dans son allocution, elle a souligné que chacun avait un rôle à jouer et que les collectivités locales se retrouvaient souvent en première ligne. Nous assumons notre rôle en responsabilité ! Les départements disposent de leviers. La réforme territoriale n'a pas complètement remis en cause leur intervention en matière économique. Ainsi, nous pouvons aider financièrement les agriculteurs et leurs groupements dans le cadre de convention avec la Région. Nous pouvons aussi utiliser la commande publique pour la restauration collective, mobiliser l'insertion par l'activité économique, l'économie sociale et solidaire, la politique des espaces verts, les liens avec la recherche et le monde universitaire, etc.

Ce Plan découle des "Rencontres de l'agriculture". Pourquoi avez-vous souhaité travailler en concertation ?

Le temps où l'on construit des politiques sans les citoyens, les associations, les communes est dépassé. Il n'est plus possible de faire tout d'en haut sans rien demander à personne.

La participation et la concertation sont dans l'ADN du Conseil départemental. Aussi, la concertation relevait du fonctionnement normal de l'institution, à un moment où nous jugions important de renouveler la politique agricole au regard des nouvelles attentes de la société.

C'est la raison pour laquelle nous avons voulu faire de ces « Rencontres de l'agriculture » une concertation et un réseau. Une concertation pour travailler à ce que tous les acteurs se dotent d'orientations communes, quels que soient nos statuts – collectivités, opérateurs publics, exploitants, associations, etc. Ainsi, entre 2016 et 2018, nous avons mené des visites, des conférences, des ateliers, des événements grand public, une concertation en ligne et un sondage auprès des participants afin de déterminer nos principes et nos valeurs que nous avons inscrit dans la Charte de l'agriculture en Val-de-Marne. Le réseau prend la suite de la concertation. Il s'agit d'un espace où l'on peut partager et développer les savoirs, les compétences, les projets, les initiatives et construire ainsi une culture

commune.

Pour aller plus loin :

- la page relative au [soutien à l'agriculture](#) du site web du Département du Val-de-Marne
- Le "[Plan d'actions pour une agriculture en transition](#)"